

# Protection juridique des œuvres de design et droits d'auteur

Comprendre tous les principes pour protéger ses œuvres de design et protéger juridiquement ses droits d'auteur

2 jours / 15h

Tarif OPCO  
Tarif de référence

525 € HT  
880 € HT (possibilité en intra-entreprise)

Demandez la prise en charge de votre formation par votre OPérateur de COmpétences (OPCO)

## OBJECTIFS

- Connaître les grands principes de droit en propriété intellectuelle
- Identifier et utiliser les outils de protection de la propriété intellectuelle et de propriété industrielle
- Différencier redevance et forfait
- Concevoir et mettre en place des indicateurs de VA du design
- Appliquer et percevoir des droits d'auteur
- Argumenter sur la valeur substantielle et financière du design

## PUBLIC CONCERNÉ

Designers salariés, indépendants ou entrepreneurs.

## PRÉ-REQUIS

Être designer. Ne pas être designer auto-entrepreneur

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Évaluation en amont de la formation ; présentiel pour la durée de la formation ; validation des acquis après la formation.

Nombreux exercices pratiques. Possibilité de travailler sur les cas pratiques des apprenants.

## PROFIL DES FORMATEURS

Christophe Lemaire est designer indépendant ayant plus de 4 ans d'expérience en enseignement. Il est administrateur de l'Alliance France Design depuis 2013, en charge de la formation continue. Coralline Manier, avocat partenaire de l'AFD, spécialiste en propriété intellectuelle apporte son expérience et son expertise à cette formation

## PROGRAMME

### Comprendre les principes de la propriété intellectuelle

- Que dit le droit français ? Européen ? Ailleurs ?
- Différencier les droits moraux et patrimoniaux (d'auteurs)
- Quelle est la nature fiscale des droits d'auteur ?

### Savoir protéger ses créations en fonction de leur nature

- Connaître l'INPI et les sociétés européennes et mondiales d'enregistrement des créations relevant de la propriété intellectuelle
- Comprendre les principes des dépôts (dessin et modèles, brevets, marques...)
- Comprendre qui doit enregistrer une création / une innovation / une commande auprès des bureaux d'enregistrement

### Les démarches auprès de l'INPI

- Le rôle de l'INPI
- Les répertoires
- La recherche d'antériorité
- Le dépôt de dessin et modèle
- L'enregistrement d'une marque
- L'enveloppe Soleau

### Identifier la valeur ajoutée des créations du designer

- Comment l'œuvre du designer crée de la valeur pour son client ?
- Mettre en place des indicateurs pour identifier la valeur ajoutée de son design
- Éduquer le client au respect des droits d'auteur

### SIMULATIONS

### Intégrer la nature des droits d'auteur

- Quel est l'acte générateur de la propriété d'une œuvre ?
- Pourquoi faut-il céder des droits d'auteur pour toutes ses créations de design ?

### EXERCICE PRATIQUE

### Justifier des droits d'auteur et les percevoir

- Maîtriser l'argumentaire pour vendre des droits d'auteur à un prix raisonnable
- Savoir facturer les droits d'auteur
- Comprendre comment les droits d'auteur doivent être cotisés

### MISE EN SITUATION (TRAVAIL EN BINÔME)

### Les outils de calcul des droits d'auteur

- Savoir se servir des barèmes et des coefficients
- Le Calculator

### SIMULATIONS

### Les documents de cession de droits

- Faire un devis de droits d'auteur
- Faire un contrat de cession de droits en intégrant tous les paramètres qui définiront le périmètre d'exploitation de l'œuvre

Programmation de la formation pour 2020		
-	janvier	2020
-	février	2020
-	mars	2020
-	avril	2020
-	mai	2020
-	juin	2020
2, 3	juillet	2020
-	août	2020
17, 18	septembre	2020
15, 16	octobre	2020
26, 27	novembre	2020
17, 18	décembre	2020

## LIEU DE LA FORMATION

AFD c/o Maison des photographes, 11 rue de Belzunce 75010 Paris.

## ACCÈS

Métro Poissonnière, Gare du Nord ou Barbès Rochechouard



Formation recommandée par l'Alliance France Design

10

consilium

# Informations pratiques

Tout ce qu'il vous est nécessaire de savoir pour préparer et participer à votre formation.

## Pour s'inscrire

- par mail : [christophe@consiliom.design](mailto:christophe@consiliom.design)
- par téléphone : **06 13 23 53 89**
- par courrier : **Consiliom**  
**72 boulevard de Sébastopol 75003 Paris**



pour les formations sans financement par un OPCO ou Pôle Emploi :  
QR code ci-contre ou  
<https://urlz.fr/bZDZ>

## Procédure d'inscription

- Je reçois par mail ou SMS un accusé de réception qui confirme ma demande d'inscription
- Je reçois de la part de Consiliom le devis détaillé de la formation et la fiche descriptive de la formation
- Si j'ai droit au financement de ma formation par un OPCO (OPérateur de COmpétences) ou par Pôle Emploi, je constitue mon dossier de demande de financement au moins un mois à l'avance (voir pièces du dossier plus loin).
- Si je n'ai pas de prise en charge du financement de ma formation, je règle l'acompte de 30%.
- Je reçois ma convocation valant confirmation de formation 15 jours avant la formation.

## Procédure d'inscription

- Si vous êtes artiste-auteur, votre OPCO est l'AFDAS. La constitution du dossier de financement est expliquée à cette page : <https://www.afdas.com/particuliers/services/financement/artistes-auteurs>
- Si vous êtes profession libérale (ex RSI), connectez-vous au FIFPL à cette page : <https://www.fifpl.fr/>
- Si vous êtes salarié, adressez-vous à votre service des ressources humaines pour connaître la procédure.

## Lieu des formations

- Les formations en centre se déroulent toutes, sauf mention contraires, dans les salles de réunion, 11 rue de Belzunce, c/o Maison des photographes 75010 Paris

## Transports

- MÉTRO : Ligne 2 station Barbès Rochechouard  
Ligne 4 station Gare du Nord (sortie Boulevard de Denain) ou Barbès Rochechouard,  
Ligne 7 station Poissonnière,
- TRAIN ET RER : Paris Gare du Nord
- VOITURE : un parking est situé au 5 rue d'Abbeville 75010 Paris.
- VELIB : Stations 9002, 9114 et 10029

## Le premier jour de la formation

- L'accueil est ouvert 30 minutes avant le début de la formation. Vous êtes guidé vers votre salle de formation.
- Un petit déjeuner d'accueil est à votre disposition.
- Boissons chaudes et fraîches, fruits et biscuits à discrétion pendant toute la formation
- Les horaires des formations diurnes sont de 9h30 à 18h, soit 7h heures et 30 minutes de formation garantie.
- Les horaires des formations en soirée sont de 19h à 22h, soit 3 heures de formation garantie.
- Les horaires sont adaptables en fonction des contraintes exprimées par les stagiaires, notamment pour des impératifs de transports

## Conditions d'accueil

- 8 stagiaires pour les formations expertes
- 10 stagiaires pour les formations ouvertes à tous diurnes
- 18 stagiaires pour les formations en soirée

## Suivi de formation

- Signature de la feuille d'émargement obligatoire
- Attestation de formation envoyée par mail à l'issue du stage

## Evaluation de la formation

- A chaud : Formulaire d'évaluation de la formation et bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs, à restituer au formateur le dernier jour avant votre départ.
- A froid : Une semaine après la formation, vous recevez un questionnaire d'évaluation de transfert de compétences, à retourner dans les plus brefs délais

# Bulletin d'inscription

→ À retourner à Consiliom :

Par mail à [christophe@consiliom.design](mailto:christophe@consiliom.design), ou

Par SMS au **06 13 23 53 89**

Raison sociale .....  
Numéro de SIRET .....  
Adresse .....  
Code Postal ..... Ville.....  
Nom et prénom du responsable chargé de l'inscription.....  
Fonction.....  
Tél. .... Mail.....

## Le stagiaire

Nom ..... Prénom .....  
Fonction.....  
Tél. .... Mail.....

## Formations / stages choisis

❶ Date / / 2020 - Intitulé : .....

Prix HT en € : ..... TVA (+20%) ..... TTC .....

❷ Date / / 2020 - Intitulé : .....

Prix HT en € : ..... TVA (+20%) ..... TTC .....

❸ Date / / 2020 - Intitulé : .....

Prix HT en € : ..... TVA (+20%) ..... TTC .....

## Le financement

Vos formations sont financées par un OPérateur de COmpétences (OPCO)  Oui  Non

Vos formations sont financées par un Pôle Emploi  Oui  Non

*(si non, passer au financement par l'entreprise)*

Nom de l'OPCO ou du centre Pôle Emploi.....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville.....

Tél. .... Mail.....

Nom et prénom du contact dans l'organisme .....

N° d'adhérent ..... N° de prise en charge .....

### Règlement de la formation par l'entreprise

→ Joindre un justificatif d'activité (KBis, SIRENE), un RIB et un chèque de 30% du montant TTC avec ce bulletin, soit : .....

→ Faire parvenir le solde au moins 5 jours avant le début de la formation

### Règlement de la formation par l'OPCO ou Pôle Emploi

→ Joindre à votre bulletin d'inscription un chèque de garantie du montant TTC de votre formation. Ce chèque vous sera restitué dès accord de prise en charge par l'organisme de financement. Dans le cas contraire, au premier jour de la formation, il sera conservé et encaissé par Consiliom.

**Nom, prénom et fonction du signataire**

**Date et cachet de l'entreprise**

**Signature**

Une convention de formation professionnelle, en deux exemplaires, est envoyée au stagiaire avec la confirmation. Le stagiaire doit en retourner un exemplaire accompagné de la feuille de renseignements pédagogiques, du RIB, de l'acompte ou du chèque de caution.

Consiliom se réserve le droit de refuser un stagiaire qui n'aurait pas réglé la totalité de sa formation avant le premier jour.

Consiliom se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation sans dédommagement ni pénalité due au stagiaire ou à son entreprise.

Dans le cas d'une annulation ou d'un report par le stagiaire, les conditions sont les suivantes :

Toute annulation ou report doit être signalé par téléphone et confirmé par mail à [christophe@consiliom.design](mailto:christophe@consiliom.design)

Une annulation ou un report intervenant au plus tard 8 jours avant le début de la formation n'entraînera aucun frais.

Une annulation ou un report intervenant moins de 8 jours avant de début de la formation donnera lieu à une facturation de 80% du montant de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

Toute formation commencée est due en totalité